



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
AGREEE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - N° 0435S164

Comité Régional de BRETAGNE

Siège Social : 2 rue Jean-Claude Jégat - 56300 PONTIVY

SIREN : 450302450 - SIRET : 45030245000017

Email : cr-bretagne@petanque.fr



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE REGIONAL

du Samedi 11 décembre 2021

Absents excusés Anthony PASCUAL

Avant de commencer je vais laisser la parole à Maryse qui va nous dire comment va se dérouler notre week end

Il y a lieu aussi de rajouter 2 points à l'ordre du jour oublié dans la convocation

Le bilan financier 2021

Le prévisionnel 2022

➤ **CR de la réunion du 04 septembre 2021**

Il n'y a pas eu de remarques sur le compte rendu mais il est encore temps de le dire sinon le CR est adopté définitivement

➤ **Compte Rendu de la réunion de novembre du Comité Directeur Fédéral**

Le compte rendu a été adressé aux comités et vous avez pu en prendre connaissance.

Pour ma part (Jean Noël) je vous ai adressé copie d'un mail que j'ai envoyé aux présidents de région concernant deux points pour lesquels je ne suis pas d'accord. Laurent VAISSIERE m'a répondu ceci :

Pour les jeunes :

Les 48 équipes sont sur une base de 16 équipes par catégorie et nous avons même dit que nous pouvions prendre ce chiffre de 48 pour le total des 3 catégories. Pour moi ramener ce chiffre à 36 soit 12 équipes par catégorie fait que la compétition n'a plus rien de "national" et serait de niveau "régional". Sur la durée, c'est une question de pérennisation de ces compétitions jeunes en maintenant une offre sur le long terme.

Pour la catégorie vétérans :

L'harmonisation avec les autres pays européens n'était pas du tout le 1er premier argument pour modifier l'âge, c'est juste une conséquence. Le 1er argument c'est qu'aujourd'hui les concours de 55 ans et + pullulent sur toute la France, y compris les concours en semaine, y compris dans les nationaux et ce, sur aucune base réglementaire. Avant cette décision, il y a même des comités régionaux qui avaient programmé en 2022 un championnat régional 55 ans et + !!. S'il y a autant de compétitions 55 ans et +, c'est que les clubs y voient un intérêt, le tout avec l'accord de leur CD. C'est pour cela que face à cette situation et à la réalité du terrain, il était important de clarifier les choses et que tout le monde rentre dans les clous. Pour autant nous avons aussi dit qu'il serait possible d'organiser des compétitions pour les 65 ans et +.



CONSEIL REGIONAL & DRJSCS de BRETAGNE

PARTENAIRES PRIVILEGIÉS

du COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE de PÉTANQUE et de JEU PROVENÇAL





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
AGREÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - N° 0435S164

Comité Régional de BRETAGNE

Siège Social : 2 rue Jean-Claude Jégat - 56300 PONTIVY
SIREN : 450302450 - SIRET : 45030245000017
Email : cr-bretagne@petanque.fr



Sa réponse est cohérente mais ne me satisfait pas pour autant car ne répondant pas à mes questions notamment sur les 4 années pour le national jeunes et sur le fait de consulter la base. Il me semble d'ailleurs que ce qu'il m'a répondu devrait être marqué sur le compte rendu fédéral si c'est la position et les décisions du Comité Directeur et je regrette que cela n'a pas été dit lors de la réunion de Marseille. Toutes les nouvelles décisions prises ou envisagées devraient d'ailleurs être plus expliquées et détaillées dans les comptes rendus.. Je ne suis d'ailleurs pas non plus d'accord avec le fait d'avoir supprimé le tir de précision dans les CDC CRC et CNC féminin sans avoir prévu quelque chose pour le remplacer. Il avait été envisagé de le conserver dans les CRC et CNC en 2022 mais apparemment ce n'est plus le cas. Pour le championnat de France triplette mixte j'aurais préféré qu'il ait lieu en alternance avec le doublette mixte car cela ajouté au tir de précision va entraîner des frais importants supplémentaires en 2023 pour les départements et les Régions. Il m'avait semblé que la volonté du nouveau président de la Fédération voulait donner plus de valeur aux licenciés, aux clubs, aux comités départementaux et régionaux, ces décisions vont plutôt dans l'autre sens. Il a été aussi évoqué l'avenant à la convention d'embauche de notre CTFR que le président du CRB avait refusé de signer. La réponse du président m'a beaucoup surpris même s'il a reconnu que la convention initiale ne marquait pas le fait que si nous avons des aides complémentaires elles seraient déduites de l'aide fédérale. Voilà ce qu'il m'a dit: tu n'as pas d'autre choix que de signer l'avenant sinon la Fédération supprimera sa participation et vous n'aurez pas d'autre choix que de licencier votre CTFR; étonnant non, ça ne sert à rien de signer des conventions dans ce cas. J'ai donc renvoyé l'avenant signé sans pour autant être convaincu par ce qui m'a été dit. Pour le reste je laisse la parole à Philippe.

➤ Centre de Formation Régional

Après avoir entendu Eric et Thomas pour faire le point nous aurons à parler de la participation éventuelle des comités pour son fonctionnement. Le CD35 a mis dans son prévisionnel 2022 la somme de 1400 euros; je ne crois pas que les autres comités aient prévus quelque chose. Nous pensons avec Thomas et Eric que nous allons pour 2022 fonctionner avec un budget régional et avec les aides fédérales et ANS éventuellement et voir à la fin de l'année ce qu'il y aurait lieu de demander aux Comités. Dans tous les cas il me semble qu'il ne faut pas dépasser la somme de 1000 euros par comité (à voir en fin de saison).

➤ CNC et CRC

Les groupes et les dates 2022 sont définies Roland fait le point à ce sujet. Pour les indemnités de déplacement : je pense que pour l'an prochain il faudrait envoyer aux clubs les km pour faire leurs remarques avant de régler. Pour les CNC demander aux clubs d'envoyer leurs déplacements aussitôt après la dernière journée avec une date limite sous peine de n'avoir aucune indemnité. J'ai fait le point avec Anthony cette semaine

Pour le CRC 2023 Vétérans je pense qu'il nous faut faire 2 groupes en CRC1 avec 6 ou 7 équipes (je pense que 6 équipes seraient suffisantes cela va faire déjà pas mal de clubs concernés. et il nous faut donner le plus tôt possible comment seront fait les groupes pour que les



CONSEIL REGIONAL & DRJSCS de BRETAGNE
PARTENAIRES PRIVILEGIÉS
du COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE de PÉTANQUE et de JEU PROVENÇAL





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
AGREEE PAR LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - N° 0435S164

Comité Régional de BRETAGNE

Siège Social : 2 rue Jean-Claude Jégat - 56300 PONTIVY
SIREN : 450302450 - SIRET : 45030245000017
Email : cr-bretagne@petanque.fr



clubs en CDC soient bien au courant de ce qui sera fait en 2023. Cela va aussi engendrer des frais d'indemnisation non négligeables(surement plus de 1500 euros)

➤ Règlement intérieur

➤ Championnats de France 2023 (participation)

J'ai mis ce point à l'ordre du jour car il nous faut faire un choix sur des équipes supplémentaires aux différents championnats de France au titre de la région. La répartition à partir de 2022 est la suivante étant donné que tous les championnats de France seront à 128 équipes à partir de

2023: une équipe par comité et le reliquat attribué aux régions en fonction de ses souhaits, ce qui veut dire que chaque région peut prendre pratiquement une deuxième équipe par championnat. En aucun cas ces équipes ne peuvent être rétrocédées à un comité. Nous aurons à faire ce choix chaque année car nous pouvons changer de championnat d'une année à l'autre. Pour 2023 nous pourrions faire le choix d'une équipe supplémentaire en doublette mixte, une en doublette senior et une en individuel féminin ces deux derniers championnats ayant lieu dans notre région. Il faut faire attention de ne pas trop augmenter les frais qu'il y aura en plus d' »autant qu'en 2023 il y aura un championnat de France Triplette mixte et le tir de précision.

➤ Préparation du Congrès Régional du 12 décembre

Il n'y aura pas de souci demain cette réunion est justement prévue pour en discuter avant. Il y a deux candidats pour le poste à pourvoir Dimitri DODART du CD35 et Jean Yves JOURNET du CD56. Comme pour l'élection de mars j'ai prévu des bulletins de vote comme cela : 2 bulletins à 5 voix et le reste à 1 voix.

La saison ayant été encore très perturbé les responsables de commissions feront leur rapport et je ferai part des décisions qui auront été prises cet après midi



CONSEIL REGIONAL & DRJSCS de BRETAGNE
PARTENAIRES PRIVILEGIÉS
du COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE de PÉTANQUE et de JEU PROVENÇAL





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL
AGREÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - N° 0435S164

Comité Régional de BRETAGNE

Siège Social : 2 rue Jean-Claude Jégat - 56300 PONTIVY

SIREN : 450302450 - SIRET : 45030245000017

Email : cr-bretagne@petanque.fr



➤ Questions diverses

Une question du CD22 concernant le régional de PLOUISY qui va se dérouler en A, B et C sur la dotation à apporter à chacun des concours.

Il faut faire la distinction entre le concours régional et les concours annexes (B et C). Le règlement des concours régionaux est clair de ce côté-là : en doublettes 1500 euros minimum et 2500 maximum en rajoutant les mises qui pour notre région sont de 4 euros par joueur. Pour les concours annexes étant donné que la participation demandée est de 6 euros par joueur il reste 2 euros de mises pour ces concours ce qui signifie que pour un concours en doublette à 128 équipes il y a 512 euros de mises pour ces 2 concours auquel il faut rajouter 50% minimum (à mon avis) 35% pour le B et 15% pour le C. Ce qui veut dire que pour 128 équipes à l'inscription il faut mettre minimum 270 euros pour le B et 120 euros pour le C. A nous de dire ce qu'il en est et que tous les organisateurs fassent de la même façon.

De toute manière il faut bien faire la différence entre le concours régional et les concours annexes. Le principe est le même quand il n'y a qu'un concours annexe.



CONSEIL REGIONAL & DRJSCS de BRETAGNE
PARTENAIRES PRIVILEGIÉS
du **COMITÉ RÉGIONAL de BRETAGNE de PÉTANQUE et de JEU PROVENÇAL**

